

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20h

---

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints  
Claude SCHULLER, Emmanuelle BONDUELLE (à partir du point 4 inclus), Elodie DEMARE,  
Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY  
André BECK procuration à Emmanuelle BONDUELLE  
Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ  
Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF  
Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE  
Charles KREMPPER procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : *néant*

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

*Quorum : 8 – présents 8 (9 à partir du point 4 inclus)*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 06/04/2023

---

## **10. Etangs – intérêt environnemental et pédagogique**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2022, le Conseil Municipal de Dietwiller a évoqué en points divers le projet d'un Espace Naturel Sensible (ENS). Il s'agit d'un projet de création d'un espace naturel et pédagogique pour les écoles en collaboration avec les enseignants au sein du secteur du Muhlbach. Les parcelles qui peuvent y répondre sont : Section 24, parcelles n° 147, 146, 243, 245, 247, 244, 246, 249.

L'objectif est de présenter aux enfants des écoles la biodiversité en réalisant un cheminement piéton léger dans ces parcelles boisées et humides, avec différents petits aménagements (hôtel d'insectes, ruches, nids d'hirondelles, ponton d'observation sur l'eau, sensibilisation aux aspects environnementaux etc.). Les aménagements pourront bénéficier au public.  
Cela donne également à la commune la possibilité de réguler le niveau des étangs, afin de ne pas abîmer le chemin voisin en le gorgeant d'eau. La remise en état du chemin est à la charge de la commune et la dépense risque de se répéter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe à ce projet.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire –  
Le Maire –  
Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 14/04/2023  
affiché le 14/04/2023

SOUS-PREFECTURE

18 AVR. 2023

DE MULHOUSE